

Les temps du social

Revue du groupe de recherche en histoire du service social

Nouvelle série n° 26 - mai 2024

Pour une histoire du service social

« Qui sont elles ? »

Edito

L'article de Simone Crapuchet sur les étudiantes en service social que nous publions dans cette revue, complète les précédents numéros consacrés aux extraits des enquêtes de l'INED (1952) et celle de l'INSERM (1972)¹. Son étude, basée sur quelques 16 605 dossiers d'inscription dans 18 écoles de formation au service social, est issue des travaux de recherche initiés à la fin des années 70 par Yvonne Knibiehler et Simone Crapuchet. Elle confirme certains aspects de l'enquête de l'INSERM et apporte une connaissance approfondie des caractéristiques sociologiques de la population étudiante, de leurs évolutions différentes entre Paris et la province, parfois. Elle permet aussi d'affiner la connaissance de la profession et de l'évolution des mentalités en termes de position des femmes dans la société.

L'analyse thématique et chronologique, organisée en quatre périodes, permet de resituer les données obtenues avec les caractéristiques du service social pour chacune d'entre elles. La première période allant de 1917 à 1931 est celle du début de la professionnalisation du service social. Le réseau des dispensaires de lutte contre la tuberculose s'étend à l'ensemble du territoire et requiert un nombreux personnel salarié d'infirmières visiteuses, dont le diplôme a été créé en 1922. De son côté, le service social se développe dans un certain nombre de secteurs d'activité, comme la protection de l'enfance avec le Service social de l'enfance (SSE), l'émigration avec le Service social d'aide aux émigrants (SSAE), la santé avec le service social à l'Hôpital et plusieurs autres. Les écoles sociales mettent en place leur coordination avec le Comité d'Entente des Écoles Françaises de Service Social (CNESS).

Ouverte par la création du diplôme de service social en 1932 et, ensuite, par la fusion en 1938, des diplômes d'infirmière visiteuse et d'assistante sociale, la période 1932-1946 est plus contrastée, obligeant, sous Vichy, les assistantes sociales à choisir entre le respect de la légalité et/ou l'aide aux personnes. Parallèlement de nouveaux domaines d'activités s'ouvrent et de larges pans du service social passent au secteur public ou semi-public après la Libération.

1 Les Temps du Social n° 21, n° 23,24 et 25

Comité de rédaction

Corinne M. Belliard
Nathalie Blanchard
Patrick Lechaux
Henri Pascal
Elisabeth Ollivier
Laurent Thévenet

Sommaire

Simone Crapuchet : *Qui étaient elles et qui sont elles ? 1905-1976* p.3

Notice biographique de Simone Crapuchet p.24

Temps du social accessibles en ligne p.29

La période 1947-1961 est surtout marquée par le début de démocratisation de l'accès à l'enseignement secondaire et universitaire et par la mise en place des formations post-diplôme d'État : formation à la méthodologie professionnelle et à la supervision.

Enfin, la dernière période couverte par l'étude 1962-1976 est caractérisée par une assez forte croissance des effectifs en formation initiale, le début du financement par l'État des écoles et, de ce fait, la croissance du corps des formateurs, les réformes relatives au niveau d'entrée en formation initiale, la fin de la première année formation commune aux assistantes sociales et infirmières, la place croissante de l'enseignement de la méthodologie dans les programmes des écoles et celui des sciences humaines et sociales. L'empreinte de ces caractéristiques se retrouve dans les données collectées par Simone Crapuchet.

Elisabeth Ollivier Henri Pascal



Qui étaient-elles et qui sont-elles ? 1905-1976

Simone Crapuchet

Présentation des travaux²

Cette étude a pour point de départ une observation effectuée en 1975 lors des travaux de groupe concernant l'histoire du service social où maintes fois furent mentionnées par certains membres des affirmations relevant de stéréotypes concernant ces professions. Aucun argument rigoureux ne pouvait être opposé sauf un vécu professionnel des quelques-uns des membres, ceci étant insuffisant ; il manquait une étude pour répondre efficacement.

Le matériel existait sous la forme de fiches d'inscription des élèves dans les écoles d'enseignement de service social, et ceci depuis leur ouverture. Les premières explorations dans les archives de quelques écoles furent concluantes. Les fichiers existaient, le contenu était exploitable, même s'il fallait procéder à des classifications chronologiques et séparer dans certaines écoles les fiches d'inscription des infirmières visiteuses de celles des infirmières hospitalières.

La fiabilité des renseignements est vérifiée à partir des correspondances et des pièces jointes au dossier.

2 Une étude réalisée à partir des dossiers d'inscription dans les écoles de formation au service social : Infirmières d'hygiène sociale, Assistantes sociales, Assistantes sociales rurales, Résidentes sociales et Surintendantes.

Les échantillons

L'analyse porte sur une vingtaine d'écoles sises à Paris et en province, soit plus de 18 000 dossiers dont seulement 16 605 sont intégrés à l'étude. L'échantillon comprend toutes les fiches d'inscription des élèves retenues pour suivre ces études depuis 1905 à Bordeaux (infirmières visiteuses) et inclut tant des écoles actuellement en fonction que des écoles ayant fermé leurs portes lors de la baisse dramatique des effectifs (entre 1956 et 1964).

Si entre l'après-guerre et 1959 le nombre d'établissements demeure stationnaire, on assiste durant cinq ans à la disparition de 18 écoles (dont sept à Paris, le total d'établissements passant de 66 à 54 écoles, puis se stabilisant à 49 Centres de formation en 1964³ pour l'ensemble de l'hexagone. On compte parmi eux et selon les dénominations couramment utilisées à Paris l'école de Levallois, en province : ceux d'Avignon, Besançon, Bordeaux (Florence Nightingale), Orléans, Reims. La fermeture des centres d'Agen et de Lyon (Rue des Alouettes) et Saint-Joseph de Cluny à Paris, est compensée par la réouverture des écoles de Caen et de Reims et la reconnaissance d'une section du lycée technique Corvisart. Soit finalement 49 écoles dont 14 de statut public ; 2 universitaires

3 Réponse fournie à une enquête internationale en date du 20 janvier 1962 in Bulletin de statistique n°6 Tome A, Ministère de la Santé Publique.

(Grenoble et Paris V-René Descartes) ; 1 lycée technique à Paris ; 2 écoles départementales ; 9 établissements hospitaliers (dont l'A.P. à Paris) ; 2 de statut semi-public (UNCAF et FNOSS) ; 34 de statut privé dont 11 relèvent de la Croix Rouge, et 23 d'Associations de la loi de 1901⁴. On compte à ce moment-là 54 lieux de formation comprenant 5 IRTS pour le premier niveau d'études (DEASS).

L'école de l'UNCAF est citée à titre de comparaison, référence faite à une étude au sujet de l'effondrement des effectifs.

L'échantillon a été construit sur la base de l'ancienneté des établissements, des lieux géographiques et des formations dispensées (Surintendantes, Assistantes Sociales et Assistantes Sociales Rurales, Infirmières visiteuses d'hygiène sociale et Résidentes Sociales).

Parmi les 23 écoles pressenties, nous avons rencontré quatre échecs : Lille (Vauban), Lyon (Ecole du Sud-Est), Toulouse (Croix Rouge) et Montpellier où les dossiers sont vides. Si bien que 11 écoles à Paris et 7 en province ont collaboré à cette étude.

Vouloir traiter de cette population implique d'une part, de tenir compte du contexte social et familial des élèves, de s'attacher d'autre part, à définir les caractéristiques générales de ces élèves, puis de traiter des lieux de formation au cours du temps et enfin de s'intéresser à la prise en compte de ces formations par les autorités de tutelles diverses (soit les Ministères de la Santé, puis des affaires sociales dont les dénominations et les responsabilités ont changé aux grés des politiques au Pouvoir).

Il n'est traité ici que des aspects sociologiques de cette population, son insertion dans l'histoire et son histoire propre, en tant que corps

4 Autin Jean. Inspecteur des Finances. Rapporteur d'une commission d'études d'ensemble des carrières sociales dans l'administration et leur formation. Ministère des Affaires Sociales et du Secrétariat d'Etat auprès du 1er ministre chargé de la formation publique. Paris, le 2-6-1969.

professionnel étant l'objet d'autres travaux qui sont regroupés.

« Autrefois des femmes d'élite et maintenant... La traversée du siècle (1905-1976) »⁵

Cette étude a pour cible un groupe bien défini d'élèves admises dans les écoles sociales diverses, conduisant à des diplômes portant à travers le temps cinq appellations différentes. C'est une population qui se réclame d'être technicienne du social. En fait, elle dispose de techniques qui ressortent de pratiques diverses et de bon sens, mises au point à travers les décennies et faisant peu de références aux sciences humaines (sauf la médecine) jusque très tardivement, soit en 1951/1953 par l'introduction de la psychologie pour le meilleur et pour le pire.

L'étude est découpée en quatre séquences allant de 1917 à 1931, période où de grands changements de population sont observés, puis de 1932 à l'immédiate après-guerre (1946) et de 1947 à 1961, immédiatement avant les réformes concernant les niveaux d'entrée et la suppression de passerelles entre les infirmières et les assistantes sociales. Enfin de 1962 à la fin 1976. Des comparaisons tout au long de l'étude sont établies entre les élèves de province et celles de Paris.

La population⁶

Elle est essentiellement féminine. L'admission des éléments masculins est extrêmement limitée et tardive, à l'exception d'un licencié en 1929 à Paris. C'est seulement à partir de 1947, soit 30 ans après les premières assistantes sociales et surintendantes que chaque année quelques

5 A paraître

6 La question des effectifs n'est pas traitée ici.

éléments masculins sont admis, limitant le nombre de deux à cinq annuellement et encore pas tous les ans. En 1970 on totalise exceptionnellement dix admissions masculines. Au total ils représentent 3 % des effectifs.

Dans l'ensemble ils entrent généralement dans un établissement de formation sociale plus tard que les filles, soit entre 22 et 24 ans (à périodes correspondantes).

En conséquence et délibérément il est fait mention des élèves en référence à une population féminine.

En 1928, les attitudes psychologiques envers ces professions sont toutes entières contenues dans la thèse de doctorat de Droit de R. Levy-Falcon portant sur « les auxiliaires sociales, leur participation aux institutions protectrices de la maternité et de la première enfance »⁷. Il est en effet mentionné que « la qualité masculine ne donnerait pas le même rendement ». Il est également prévu par décret du 17 juin 1922 que « où il se présentera un grand nombre de candidats masculins une session d'examen pourra être particulièrement réservée » ; Olga Stipzer, vice-présidente du service social de l'Enfance en danger moral ajoute qu'elle est d'avis que les assistants sociaux masculins soient spécialement qualifiés pour l'examen des cas de délinquance de sexe masculin, mineurs de 13 à 18 ans. On voit l'amorce d'une spécialisation de travail selon le sexe.

Les familles

On dispose d'un ensemble de données jusque-là fort peu examinées concernant les familles des élèves. Cette absence d'examen rigoureux a trop souvent permis de faire référence à des notions imprécises, entre autres celle de « bourgeoisie ». Les professionnelles elles-mêmes accréditant

⁷ Levy-Falcon R. Les auxiliaires sociales, leur participation aux institutions protectrices de la maternité et de la première enfance. Thèse de Droit de Doctorat de Droit, 1928, Ed. Droit Social.

d'une manière nuancée un tel jugement, telle que cette réponse faite au cours d'un interview « nous étions durant les années trente des privilégiés allant chaque année deux mois en vacances »⁸.

A partir des indications concernant les professions des pères, le travail de la mère, les références morales fournies par les élèves, et l'attribution d'aides financières pour effectuer des études payantes (jusqu'en 1970-1971 au plus tard), il devient possible d'appréhender la situation sociale des élèves. On tentera d'examiner les milieux socio-culturels d'appartenance liée à la situation de leurs pères.

Situation parentale des élèves

Sur l'ensemble de l'échantillon 12 % des dossiers ne contiennent pas d'indication dans ce domaine. Cette situation s'observe principalement parmi les femmes mariées ; après 28 ans la référence à la situation du père paraît, soit inutile, soit dérisoire, du fait que nombre d'entre elles mariées ou l'ayant été, ou assurant un emploi, n'en voient pas la nécessité pour s'identifier elles-mêmes.

Pour plus des 3/4 (88 % des réponses) les élèves sont issues (tant à Paris qu'en province et toutes périodes considérées globalement) d'une famille comprenant deux parents vivants au moment de leur inscription. Une sur dix n'a plus qu'un seul parent, le père étant décédé, et une sur cent n'a plus de mère. Les deux parents décédés concernant 2 % des effectifs.

C'est ainsi que jusqu'en 1931 on remarque qu'aucune élève n'est issue d'une famille dissociée par séparation ou par divorce. Seulement deux élèves sur 650 sont totalement

⁸ Interview conduit en 1977 auprès des anciennes assistantes sociales pour la préparation de l'ouvrage conduit conjointement par la Confédération française des professions sociales et l'Université d'Aix-Marseille

orphelines. Cette situation se maintient jusqu'en 1961 pour passer à 0,7 % à la fin de 1976.

Durant la deuxième période (1932-1946) la proportion d'élèves ayant un seul parent s'accroît significativement (13%) et de 1947 à 1961 on observe la présence accrue de parents remariés. Le nombre de mères célibataires devient sept fois plus important que durant la période précédente, mais ne représente que 0,6 % du total, soit un taux inférieur à celui de l'ensemble de la population française au même moment.

En comparant les élèves de Paris et de la Province, on mesure que les Parisiennes comptent à partir de 1964 plus souvent que les provinciales, un seul parent au foyer. En province cette situation concerne essentiellement les élèves dont l'un des parents exerce une profession libérale. Admises durant leur vingtième année, elles ont généralement leurs deux parents vivants au foyer ; avec un léger décalage entre Paris et la Province. Après 20 ans et avant 24 ans la situation s'inverse, les élèves de province comptant en plus grand nombre, un seul parent. Dans ce dernier cas elles appartiennent au groupe des patrons de l'industrie et des affaires, des artisans et des exploitants agricoles, propriétaires.

La profession des pères

L'âge d'admission ne cessant de décroître, au cours des années, se dessine en principe en arrière-plan la présence de parents de plus en plus jeunes. L'absence de toute indication concernant la fratrie ne permet pas de savoir si les élèves sont les aînées ou les dernières d'une lignée, pour apprécier par ailleurs si elles sont entrées à l'école à l'apogée de la carrière de leurs pères, en cours ou au début de celle-ci, ce qui ne manque pas d'avoir de l'influence sur les comportements et attitudes des élèves.

Jusqu'à la fin des années soixante, à travers la correspondance échangée avec la directrice, on vérifie facilement la véracité des mentions faites sur les fiches d'inscription. On dispose ainsi de 77 % d'indications fiables pour répondre à la question⁹.

Les professions des pères sont codées selon neuf rubriques :

- le groupe des agriculteurs exploitants, propriétaires, colons et propriétaires terriens (rentiers de la terre) ;
- les patrons de l'industrie, du commerce, des affaires, banquiers et agents de change, négociants en gros, etc.... ;
- les professions libérales : médecins, avocats, notaires, architectes, écrivains (hommes de lettres, etc.) ;
- les cadres supérieurs, hauts fonctionnaires, parmi ces derniers : inspecteurs des finances, magistrats, représentants diplomatiques, professeurs de faculté et universitaires, membres de l'enseignement supérieur, officiers (au-delà de capitaine), ingénieurs cadres supérieurs de l'industrie, des affaires ;
- les pasteurs : toutes confessions protestantes ;
- les emplois dits de cadres moyens de l'administration du commerce et des affaires : agents de maîtrise dans l'industrie, assurant des encadrements divers (y compris les officiers subalternes) ;
- les employés de commerce, des affaires et des administrations diverses ;
- les ouvrières toutes catégories et personnel de service ; les artisans et commerçants, boutiquiers (commerce de détail). La même distribution est utilisée pour les emplois des mères.

⁹ Que l'un des parents soit décédé, veuf, séparé, divorcé, remarié ou non.

Tableau n° 1

Distribution des activités des pères (77% de la population) sur l'ensemble des écoles pour la période 1905-1976.

Postes occupés par les pères	Paris Nbre	%	Province Nbre	%
Agriculteurs-propriétaires exploitants	302	4,4	672	7,9
Patrons industrie et affaires	500	7,2	713	8,4
Professions libérales	561	8,1	470	5,5
Ingénieurs cadres administratifs supérieurs	1659	24,0	1260	14,8
Cadre moyen-maîtrise (industrie/administration)	1100	15,9	1469	17,3
Employés commerce-industrie-administration	476	6,9	678	7,9
Ouvriers et personnel de service	255	3,7	502	5,9
Artisans-boutiquiers	322	4,8	468	5,5
Représentants des cultes	125	1,8	82	1
Sans indication	1614	23,3	2162	25,5
Total	6914	100	8476	100

Cette variable se révèle très importante parce qu'elle permet de mesurer les changements de population intervenus au cours des années.

Durant la première période, on remarque la présence d'élèves, filles d'ingénieurs ou appartenant aux grands Corps de l'Etat et de l'administration qui à Paris constituent les trois quarts des effectifs. En province les groupes de patrons, exploitants, propriétaires et artisans, représentent eux aussi les trois quarts de cette population. Soit un recrutement très différent mais se référant aux couches sociales les plus élevées et en province les plus actives.

De 1932 à 1946, le nombre des filles d'ingénieurs et de cadres supérieurs de l'administration s'accroît considérablement tandis que celles issues des professions libérales régressent de dix points. Le groupe des patrons de l'industrie et des affaires en perd six. L'ensemble ne constitue plus que les deux tiers des effectifs. Dans le tiers restant on compte des agents de maîtrise et des filles d'employés. Ce dernier groupe a doublé en pourcentage tandis que le nombre des filles d'ouvriers régresse.

La troisième période (1947-1961), celle de l'après-guerre, est caractérisée par la

décroissance considérable du nombre de filles de patrons, puis l'effondrement de celles venant des professions libérales, des cadres supérieurs et des ingénieurs. Elles ne regroupent plus toutes ensemble que la moitié des effectifs globaux. Les filles d'artisans sont présentes pour 5 % et le reste est constitué de deux groupes : les filles d'agents de maîtrise en légère progression, et celles des employés en voie d'accroissement rapide.

En province, dans le même temps le nombre de filles d'agents de maîtrise progresse nettement plus vite que celui des employés.

La dernière période est caractérisée par un repli des filles des patrons, des cadres supérieurs et des ingénieurs, tandis que celles des employés progressent et finalement forment plus des 3/5e des effectifs.

Les groupes dominants des premières décennies représentent dès lors une petite minorité «témoin», émietée entre les différentes professions ou groupes de professions. La population a changé profondément avec l'arrivée des filles d'employés et des cadres moyens, accompagnées d'un très petit nombre de filles

d'ouvriers. La proportion d'artisans et de propriétaires demeure stable mais devient marginale (5 %).

Observés statistiquement ces mouvements de population traduisent des transformations sociales, économiques et des modifications de mentalités à l'endroit des femmes, vis-à-vis de leur position dans une société qui émerge vers la modernité.

Une autre source de recrutement s'est pratiquement tarie. On comptait plus de 200 filles de pasteurs des différentes églises protestantes (Paris et Province). Elles disparaissent alors que notre échantillon compte l'école Montparnasse fondée par le Pasteur Doumer, celle de l'Assistance aux Malades (Montrouge) placée sous la conduite ferme et éclairée durant des décennies de Mlle de Joannis également protestante et en province de l'école Florence Nightingale, également protestante. Cette transformation des positions sociales des pères a attiré notre attention ; elle est l'objet d'une étude dans la partie qui concerne l'évolution de cette population au cours de la traversée du siècle.

La profession des mères

L'absence d'indication dans les dossiers (2/3) va en diminuant de 90 % au début, taux qui se maintient jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale, jusqu'à 40 % à la fin.

Globalement et à travers le temps des mères travaillent. L'évolution de cette situation constitue un élément très significatif des changements survenus dans cette population. En effet, des attitudes différentes sont perceptibles à partir des réponses données à cette question. Durant la première période les élèves dont les mères ne travaillent pas ne mentionnent rien puisqu'il n'y a pas d'indication « positive » d'emploi. Elles sont au foyer. A partir de 1956 et jusqu'à la fin les élèves notent expressément « ne

travaille ?? ». Soit deux perceptions différentes d'un même fait ; au début être au foyer paraissait normal ; ensuite ne pas occuper un emploi salarié ou ne pas travailler au dehors est mis en relief par contraste aux mères qui sont salariées. Cette situation varie également avec la clientèle des écoles. On compte 2 % des mères travaillant durant la première période, puis sept fois plus après 1931. A cette date et jusqu'en 1961 cette statistique varie de 1/3 des effectifs à plus de la moitié à la fin.

Le nombre de mères employées de bureau domine dès l'année 1954. Cette évolution s'amorce au moment où les effectifs des écoles s'amenuisent dramatiquement et où nombre d'écoles ferment leurs portes comme il fut signalé ci-dessus entre 1956 et 1964.

Profession des pères et des mères : comparaisons

Pour les élèves des écoles parisiennes la distribution par activités des pères rapportée à celles des mères montre que les 4/5 du groupe des employés ont une femme qui travaille. Ils sont suivis en cela par 1/3 du groupe des artisans et des ouvriers et par la moitié des agents de maîtrise. Soit une très grande proportion de familles où les deux parents travaillent. Un peu moins d'un agriculteur sur cinq reçoit la collaboration de leurs femmes et un patron sur six a une femme qui assure des fonctions dans l'entreprise. On observe la même proportion pour les cadres supérieurs et les membres des professions libérales.

En province pour 1318 dossiers contenant des indications concernant les deux parents, 1/3 des femmes sont classées dans les mêmes branches d'activités que leurs maris ; ces derniers sont par moitié des exploitants agricoles et par moitié des agents de maîtrise, viennent ensuite les mères mariées à des ouvriers. On compte seulement

huit ménages où les deux parents exercent une profession libérale.

Le milieu socio-culturel déterminé à partir de la profession des pères

Il a paru intéressant à partir des données concernant les professions des pères de tenter d'analyser le milieu socio-culturel d'appartenance. Les milieux d'éducation et d'intérêt de vie pouvant être différents selon les responsabilités assurées par les pères et selon le niveau de hiérarchie auquel il se situe. Un cadre supérieur par exemple peut être dans les affaires ou dans l'enseignement supérieur. Il en est de même de toutes les professions selon le milieu d'emploi. Ceci nous a conduit à distinguer huit strates d'appartenance pour cette population, soit : le milieu juridique, médical, celui des affaires (commerce et industrie), le milieu universitaire (enseignement supérieur et haute administration), le milieu fonctionnaire (catégories B et C ou assimilées), le milieu agricole, le milieu militaire et le milieu culturel (pasteurs toutes églises protestantes).

Dans chaque strate on peut analyser plusieurs niveaux présentant des caractères pouvant être définis. L'analyse des strates a conduit à la perception de trois groupes déterminants d'attitudes (psychologiques et sociologiques) vis-à-vis d'une profession en termes d'indépendance, de dépendance jointe à un pouvoir et de domination.

Globalement à Paris la distribution est la suivante : les élèves proviennent des milieux indépendants pour un peu moins de 1/3, de celui des dépendants dominants pour 1/3 et de milieux dominés pour plus de 1/3 (36%).

En province la distribution est différente, soit pour le premier groupe plus du tiers (36%) et pour le troisième groupe plus de 2/5 (42%).

Cette situation a changé au long des années. Il ressort de cette classification établie selon la relation de dépendance/indépendance et plus largement dominants/dominés des images

contrastées. Durant la première période les élèves sont issues essentiellement de milieux indépendants : propriétaires d'affaires, de la terre ou artisans, professions libérales en proportions moindres selon qu'on est à Paris ou en province. Cette situation se transforme dès la deuxième période par l'arrivée des filles des dépendants-dominants (directeurs des milieux industriels, ingénieurs, hauts fonctionnaires et universitaires). L'après-guerre est surtout à mi-chemin des années soixante (1955-1956), les filles des «dominés» accèdent à ces études en grand nombre. Ceci s'inscrit parfaitement dans le mouvement général de développement économique et corrobore d'une part les analyses des effectifs dans les universités et l'enseignement secondaire, et d'autre part, les études effectuées au sujet des structures socio-professionnelles¹⁰ de la population française.

C'est durant cette période de croissance économique que les effectifs des écoles sociales se sont amenuisés et reçoivent alors une couche de population différente des précédentes.

Les strates sociales anciennes s'estompent, laissant ainsi une place vide facilitant l'accès d'une autre population d'autant plus qu'elle est la bienvenue afin de faire fonctionner l'institution.

Les références(morales et d'aptitudes)

Le milieu d'appartenance sociale est également étudié à partir des références fournies par les élèves et leurs familles. En effet, chaque élève doit mentionner le nom et les fonctions de au moins deux personnes pour fournir des références, que l'on trouve dans les dossiers. Il ne sera pas examiné le contenu de ces lettres de recommandations qui donnent une perception fort intéressante tout autant du service social que des études, mais seulement le nombre et le sexe

¹⁰ Revue population, 1963, n° 63/3... Girard A. et Bastide N. - La stratification sociale et la démocratisation de l'enseignement, p. 436 et 472.

de ces personnes ainsi que leur situation sociale ou socio-professionnelle.

Durant la première période, les ecclésiastiques, les directeurs d'écoles et les enseignants des établissements publics et privés sont les plus nombreux. Entre 1932 et la fin de la guerre viennent s'ajouter les membres des professions libérales. Après la guerre les élus sont les plus sollicités, auxquels viennent se joindre une poignée d'assistantes sociales favorisant ainsi le recrutement. Une période très courte, à cheval entre la fin de la guerre et les années d'immédiat après-guerre, voit un accroissement considérable de recommandations émanant de responsables des mouvements de jeunesse, alors que, dans le même temps celles envoyées par les ecclésiastiques diminuent. C'est semble-t-il une autre façon de se référer à la profession en mentionnant des responsabilités assurées dans un groupe. Généralement il s'agit de groupes catholiques quoique les mouvements neutres et protestants sont présents. Durant le dernier quart les références sont fournies en masse par les directeurs d'établissements d'enseignement secondaire, les employeurs sont en nombre croissant comparativement aux périodes antérieures. Après 1968, nombre d'écoles ne sollicitent plus de références, s'attachant essentiellement aux bulletins de notes des établissements scolaires et faisant passer tests et examens divers aux candidates. Cependant quelques élèves fournissent des lettres de références dont les plus étonnantes ne sont autres que celles délivrées par les concierges de leurs immeubles.

A Paris, le groupe des indépendants sollicite les ecclésiastiques cinq fois plus que les notables, les militaires et les médecins. Quand ils sont artisans, exploitants-propriétaires terriens, ils citent de préférence les hommes politiques et font appel également aux notaires, avocats, ainsi qu'aux membres des grandes institutions françaises.

Les dépendants-dominants s'adressent trois fois plus aux chefs d'établissements scolaires qu'aux

représentants des églises, lesquels sont cités en même nombre que les assistantes sociales.

Les dépendants sollicitent des références auprès des directeurs d'établissements scolaires et des mouvements de jeunesse. Le corps médical est relativement peu mis à contribution.

Durant les premières années les références sont presque uniquement féminines, comme si, seules des dames pouvaient apporter un soutien à une candidate, faisant ainsi implicitement référence à une activité essentiellement féminine.

Ceci demeure jusqu'à la fin de la guerre, ensuite on observe deux groupes où les références masculines et féminines sont presque à égalité. A partir de 1962 les attitudes changent au profit de références associées (masculines et féminines pour le même dossier).

Les aides financières

La situation économique de ces élèves a été cernée à partir de l'attribution d'une aide financière, sachant que pour l'ensemble des écoles et jusqu'en 1971 les études étaient payantes. Seule pour notre échantillon l'école Départementale de la Seine donne à ses élèves systématiquement bourses ou 1/2 bourses, celles-ci pouvant être attribuées en complément de salaires perçus.

La rubrique : « demande de bourses » est portée sur les fiches d'inscription. Elle fut prévue par les fondatrices et plus tard maintenue par le Comité d'entente des Ecoles qui contribua à uniformiser lesdites fiches.

Tant à Paris qu'en Province des aides financières sont accordées sous formes de bourses, de demi-bourses, de prêts d'honneur tout autant que de salaires, pré-salaires, ou indemnités diverses. La proportion varie en fonction de la période et de la profession des chefs de famille.

Les sources de financement sont très diversifiées. Elles varient selon le type de contrat ou d'engagement qu'elles entraînent, selon les bailleurs de fonds et les besoins en personnel des

Institutions. C'est ainsi que les élèves des écoles parisiennes ont bénéficié d'un éventail plus large de possibilités qu'en province. Cette situation est compensée en province par une aide plus fréquente des conseillers généraux avant que les DASS ne prennent la relève.

L'absence de réponse à cette question est considérable ; elle varie de 52 % en province à 50 % à Paris. Nous possédons seulement 21 % d'indications en province et 26 % à Paris. Comparant au cours du temps la situation des élèves en regard de cette question, on mentionne d'abord qu'il y a eu toujours des aides accordées et ceci dès les premières années. La politique d'attribution est différente à Paris et en province ; les écoles parisiennes dès le début accordent plus de bourses entières que de demi-bourses, tandis que c'est l'inverse en province. Durant la seconde période, à partir de 1931 et jusqu'à la fin de la guerre, le nombre de boursières diminue significativement à Paris. C'est la période où les élèves se déclarent « payantes ». Après la guerre et jusqu'à la fin la politique d'attribution devient la même que durant les premières années.

La moitié des filles d'ouvriers et d'employés à Paris et les 4/5 de celles-ci en province ont bénéficié de ces dispositions. Quelques bourses sont également accordées aux autres catégories professionnelles, mais dans la proportion de une pour dix en province et une sur vingt à Paris.

La religion

Ces élèves appartiennent à des familles catholiques et protestantes tandis qu'aucune indication ne permet de connaître leur position personnelle dans ce domaine sauf dans le cas où elles se réfèrent à des ecclésiastiques et des mouvements de jeunesse relevant des églises, pour fournir des références, ou qu'elles soient elles-mêmes en religion.

La mention « sans religion » n'est pas absente. Ce groupe est essentiellement parisien jusqu'avant la dernière période, puis le nombre bascule en faveur des élèves de province. Globalement la distribution est la suivante : catholique, 54 %, protestants, 12 %, israélites 1,5 %, auxquelles viennent s'ajouter quelques unités musulmanes. Le reste n'ayant pas répondu à la question (1/3) cette question n'est pas retenue par l'école départementale de la Seine, sauf dans le cas où l'élève appartient à une minorité.

Le nombre d'élèves en religion est de 0,6 % à Paris et de 1,06 % en province. Le phénomène demeure marginal pour l'ensemble, même s'il y en a eu deux fois plus en province qu'à Paris ; et ceci sans qu'il soit possible de cerner pour l'ensemble le nombre de celles qui entrent en religion après avoir accompli leurs études. Seule l'école de Levallois fournit quelques indications à partir de l'annuaire statistique des anciennes élèves établi en 1953. Pour la période allant de 1930 à 1952 sur un effectif de 347 élèves, onze sont en religion. Cet établissement fut créé par les pionnières du catholicisme social¹¹. Une telle statistique constitue une indication et non une référence.

Cette situation varie dans le temps. La proportion des protestantes domine tant à Paris qu'en Province jusqu'en 1931. On constate en province par exemple que durant l'année 1920, 4/5 des élèves sont protestantes et la moitié en 1932 pour n'être plus que 2,6% en 1941 et 0,4 % en 1973. Le groupe juif suit la même courbe décroissante. Quand les protestantes sont inscrites en province, elles sont souvent nées à Paris ou à l'étranger (filles des missionnaires y compris). Parmi elles il y a cent-cinquante filles de pasteurs à Paris et quatre-vingt-deux en province. Leur disparition progressive dans un temps relativement court pose question ; vers quelles activités ou études et professions se sont-

11 Guerrand R.H. et Rupp M.A. Brève histoire du service social en France 1896-1976. Voir les pionnières des maisons sociales.

elles dirigées, laissant le champ libre derrière elles ? Cette question s'inscrit dans l'histoire tant de la France que de ce groupe professionnel¹².

Les élèves

Les lieux de naissance

Quel fut l'attrait des écoles de la capitale pour y poursuivre des études ?

De 1917 à 1931 les parisiennes de naissance sont effectivement moins nombreuses que celles nées en province. Les régions Nord et Sud du pays sont également représentées. Les élèves nées en province viennent à Paris pour y poursuivre des études. Cette situation se modifie à partir de 1931 avec l'affluence des élèves nées dans les communes de la grande couronne notamment Neuilly, Versailles et Saint-Germain-en-Laye. Après 1946 on observe un mouvement de bascule entre celles nées dans ces départements et Paris, le nombre de parisiennes progresse. On peut dire que, d'une part, Paris attire des élèves nées en province dans la mesure où les écoles de province sont peu nombreuses ; en effet, entre 1924 et 1937 le nombre d'écoles sociales s'accroît, on en compte sept à Paris, soit deux de plus que précédemment et quatre seulement en province dont trois sont au Sud de la Loire. D'autre part, la fusion des enseignements donnés aux infirmières visiteuses et aux assistantes sociales en 1938 vient bouleverser la distribution géographique des établissements d'enseignement. Le paysage change et le recrutement aussi. Dorénavant la mixité des établissements provoque des changements profonds dans la distribution des populations venant à Paris.

Dès lors, elles sont nées dans les départements sièges de l'école fréquentée dans des proportions qui avoisinent 1/3 à 2/5 des effectifs. L'école Florence Nightingale à Bordeaux et celle de Nantes présentent une particularité, l'une est

12 Question traitée dans l'étude en préparation
« autrefois des femmes et maintenant ? : (la traversée du siècle par une profession). »

connue pour être protestante et l'autre est dirigée par les religieuses de la Sagesse. Toutes deux jouissant d'une fort bonne réputation, elles attirent un public élargi venant de toutes parts de France et d'Outre-Mer, étant donné qu'elles sont ouvertes sur l'Atlantique.

Les villes de Lyon, Marseille, et Nice constituent des pôles d'attraction importants qui reçoivent les élèves nés dans leur département respectifs et les départements limitrophes. Une régionalisation du recrutement est alors réalisée ce qui ne manquera pas d'avoir des répercussions sur les choix, puis sur les possibilités de trouver un poste sur place. Les autochtones de nos anciennes colonies et plus tard des territoires d'Outre-Mer représentent 5 % des effectifs et les étrangères un maximum de 4 % seulement ; l'obligation d'être de nationalité française longtemps maintenue n'a pas favorisé leur venue¹³.

Qu'elles soient nées à Paris ou en province, la situation sociale du père détermine également le lieu d'inscription des élèves. Les familles effectuent une véritable sélection des écoles et ceci se maintient jusqu'en 1960-1968. Au-delà de ces dates les candidates se présentent elles-mêmes, s'inscrivent pour subir les épreuves de sélection dans plusieurs écoles, si elles ont le choix dans leur lieu de résidence ou le chef-lieu de leur département ou celui le plus proche de leur domicile. Elles ne sont pas toujours admises dans l'école de leur choix ce qui entraîne de nouvelles modifications par rapport au lieu de naissance.

L'âge des élèves lors de leur admission

Dès l'ouverture des écoles, il ne semble pas qu'il y ait eu de règles fixant l'âge des élèves lors de leur inscription. C'est seulement en 1926 que le Comité d'Entente des Ecoles formule quelques

13 Conditions de recrutement : être française et ceci jusqu'en ...

recommandations. L'entrée est fixée au plus tôt à 18 ans ; la limite supérieure paraît encore très souple dans son application. Nombre d'élèves sont admises passés 34 ans et souvent au-delà de 40 ans. Ce contingent demeure important tout au long des périodes suivantes, jusqu'à ce que se mettent en place des dispositions précises en application de circulaires ministérielles, confirmant l'âge d'admission à 18 ans et fixant la limite supérieure à 45 ans puis 40 ans.

Durant la première période et jusqu'en 1931 les 2/5 des effectifs ont en moyenne 24 ans et demi (cette moyenne se situe entre 21 et 27 ans) cependant qu'on compte 1/5e des élèves ayant dépassé 34 ans.

L'âge des élèves s'abaisse progressivement durant la deuxième période, mais l'éventail autour de la moyenne demeure étendu. Dès l'après-guerre le groupe des 34 ans et au-delà progresse légèrement du fait de l'admission d'élèves ayant servi au titre de bénévoles ou auxiliaires durant la guerre. Dans le même temps on observe l'inscription de bachelières ayant obtenu une dérogation administrative de la part du ministère de tutelle ; elles sont admises au cours de leur dix-septième année. Cette disposition leur permet de ne point « PERDRE » une année entre la sortie du collège « et leur entrée dans une école de formation sociale. Les fluctuations observées sont étroitement liées à des phénomènes conjoncturels, au fléchissement des effectifs et à une politique délibérée du ministère de tutelle.

Si elles sont 97 % de femmes, elles ne sont pas toutes célibataires comme il le fut si souvent affirmé. On mesure qu'il y a toujours eu des femmes non célibataires, soit en puissance de mari, soit séparées, soit divorcées¹⁴ et quelques veuves.

Immédiatement après la première guerre les veuves ne représentent que 2 % ; ensuite leur

14 Acceptées au compte-goutte avant 1931 ; sur 60 ans on en compte 23 pour plus de 8 000 dossiers en province.

proportion diminue de moitié. On remarque qu'elles sont généralement nées en province.

Le nombre d'élèves mariées ou ayant été mariées s'accroît à partir de 1947. Les femmes mariées se situent dans la tranche d'âge des 24/28 ans. Cette situation correspond-t-elle à une réorientation tardive, post-mariage ou après la naissance d'enfants ?

Un phénomène important et nouveau concerne le mariage des élèves durant leurs études. Impensable ou presque durant les premières années, leur nombre s'amplifie au cours du temps pour devenir banal au moins dans l'esprit des élèves et dans la présentation des faits. Si moins d'une élève sur cent (soit six sur six cent cinquante) pour la première période se marie en cours d'études, dès la fin des années vingt, leur nombre progresse vite ; on en compte sept fois plus durant la dernière décennie. Entre 1947 et 1976 le pourcentage double.

En province la situation matrimoniale des élèves établie au long des quatre périodes donne l'image d'une transformation fort lente (97 % de célibataires en 1931 et 88 % à la fin de la décennie soixante-dix). Là aussi le mariage en cours d'études est un fait nouveau allant de 0,2 % en 1931 à 0,9% en 1961 pour atteindre 6,1 % des effectifs entre 1962 et 1976 où l'on compte 192 mariages en cours d'études pour 3 130 dossiers. Cette proportion est inférieure à celle observée à Paris où les étrangers contribuent largement à ce phénomène.

Admises avant 22 ans révolus elles ont plus de chance que les autres élèves de leur promotion de se marier en cours d'études. Le mariage en cours d'études s'observe plus fréquemment parmi les filles de patrons, commerçants, exploitants, mais aussi parmi les filles d'employés et d'ouvriers à Paris. Le comportement est différent chez les filles appartenant aux groupes des cadres supérieurs et des professions libérales. Ces dernières se marient de deux à trois fois moins souvent en cours d'études que l'ensemble des effectifs de l'échantillon. Aucun dossier ne contient de

référence à une situation de compagnonnage ou d'union libre.

Lieux de scolarité : choix des établissements d'enseignement général

Quels établissements ont-elles fréquentés ? Leurs études primaires et secondaires sont poursuivies dans des établissements primaires supérieurs pour les plus anciennes et dans des collèges et lycées pour les autres. Cependant les plus anciennes ont été admises dans les deux types d'établissements : ceci s'explique par le fait que les écoles religieuses ou pensionnats même les plus cotés n'assuraient pas d'enseignement au-delà de la classe de troisième pour les jeunes filles. Pour préparer le baccalauréat ces élèves étaient dirigées vers des établissements publics souvent mixtes (du fait du petit nombre de jeunes filles) dans les grandes classes. Cette situation heurtait nombre de familles.

Sept sur dix d'entre elles fréquentaient seulement des établissements publics et deux sur dix des établissements privés généralement à direction confessionnelle le plus souvent catholique. Un nombre très restreint d'élèves (120) ont été admises dans les deux types d'établissements. Les étrangères et les françaises à l'étranger ont fréquenté massivement nos établissements français publics. Quelques-unes enfin ont effectué des études secondaires par correspondance, une quarantaine au total et par moitié à Paris et en province

Globalement les élèves inscrites dans les établissements parisiens ont fréquenté en plus grand nombre qu'en province des établissements publics. Le nombre de protestantes y contribue largement du fait qu'elles sont essentiellement élèves d'établissements laïques. Par ailleurs c'est parmi les parisiennes que l'on compte le plus grand nombre d'élèves ayant fréquenté les deux types d'établissements. Enfin quelques familles,

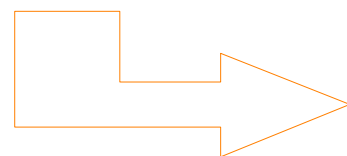
tant en province qu'à Paris, ont eu recours au préceptorat (66 élèves à Paris et 40 en province). Passé leur 24^{ème} année lors de l'inscription elles sont toutes des anciennes élèves des pensionnats ou écoles privées à l'exception des étrangères et bien sur des protestantes.

Diplômes d'enseignement général acquis lors de l'inscription

Nombre de thèses s'affrontent sur ce sujet. Pour R. Levy-Falcon en 1928¹⁵ le niveau d'études générales requis en principe est la possession du brevet élémentaire ou la justification d'une culture générale équivalente. Cependant qu'il mentionne par ailleurs comme pour faire voir qu'il n'y a pas d'unanimité dans ce domaine de la part des écoles, que l'entrée à l'école d'Application du Service Social¹⁶ est subordonnée à la possession de diplômes tels que brevet supérieur, baccalauréat ou certificat de fin d'études secondaires...

Nombre d'aspects de cette question sont ici analysés à partir des diplômes obtenus et des niveaux atteints tant en matière d'enseignement général que supérieur.

La répartition des diplômes selon les diverses périodes retenues se présente de la façon suivante pour les écoles parisiennes.



15 Op Cit. Thèse de doctorat de Droit, Paris 1928.

16 Actuellement dite Montparnasse

Tableau n° 2

Distribution des diplômes d'enseignement général obtenus pour des écoles parisiennes

Diplômes	Périodes		1917-1931		1932-1946		1947-1961		1962-1976	
BEP/BEPC	150	23 %	399	19%	464	22%	270	13%		
BAC I	164	25%	519	25%	513	25%	202	10%		
BAC II	119	18%	666	32%	631	30%	1267	60%		
Enseign. Supérieur	57	9%	164	8%	89	4%	210	10%		
Enseign.Tech.Commercial	14	2%	60	3%	70	3%	73	3%		
Certificats libres	-	-	-	-	2	0%	-	-		
Conservatoire	4	1%	7	0,3%	2	0%	-	-		
Sans diplôme	2	-	10	0,4%	51	2%	37	1%		
Sans indication	135	21%	206	10%	248	12%	27	1%		
CEP (2)	5	1%	23	1%	23	1%	9	2%		
Total	650	100%	2003	100%	2093	100%	2095	100%		

Le nombre d'élèves admises avec un BEPC, ou ayant achevé avec succès la classe de troisième des collèges, diminue progressivement malgré une résurgence de ce groupe entre 1947-1951, période dite des « récupérations ».

Les élèves titulaires d'une seule partie du baccalauréat représentent 1/4 des effectifs globaux à Paris jusqu'en 1961¹⁷ pour ensuite diminuer considérablement au profit des titulaires du baccalauréat complet dont le nombre s'accroît pour devenir cinq à six fois plus important en nombre absolu entre 1931 et 1946. Cette situation correspond à l'arrivée d'un contingent important de filles d'ingénieurs et de cadres supérieurs, pour finalement se stabiliser en 1947 et atteindre presque les 3/4 des effectifs entre 1962 et 1976. Parmi les 10 % titulaires de diplômes d'enseignement supérieur elles sont nanties de licences de Droit, de lettres et quelques-unes de licences de mathématiques, après 1968, elles peuvent être titulaires d'une maîtrise, mais aussi, d'un DEUG ou d'un DUT, ce dernier n'ouvre qu'un droit limité à une

admission en faculté, permettant d'accéder à une formation en une ou deux années selon le cas pour préparer un DEASS.

Deux observations furent mentionnées en marge du codage ; l'une concerne à partir de 1969 la disparition presque totale des élèves porteuses de baccalauréat séries C et D au profit de baccalauréats techniques délivrés en conformité avec les textes de la Réforme de 1959 comportant des séries F1, F2, G1, G2 et G3. A ce moment-là les niveaux sont donc différents et la formation générale aussi.

L'enseignement commercial représente une toute petite frange d'élèves. Aucune différence notable entre Paris et la province n'est observée.

Autant d'élèves à Paris qu'en province passent les examens d'entrée du fait qu'elles ne sont pas titulaires au moins d'un baccalauréat et de la terminale ensuite. A Paris les écoles recrutent plus d'élèves avec une seule partie de baccalauréat et des titulaires des diplômes d'enseignement supérieur qu'en province, dont les écoles préfèrent inscrire des élèves ayant des baccalauréats complets.

¹⁷ Un seul baccalauréat étant alors exigé pour ne pas avoir à passer un examen d'admission.

La distribution effectuée selon les quatre périodes étalées sur 60 ans permet d'observer deux tendances. Jusqu'en 1946 inclus, c'est à Paris que l'on compte le plus de bachelières puis à partir de 1947 tous les cas de figures sont inversés, c'est la province qui en compte le plus y compris des élèves nanties d'un diplôme d'enseignement supérieur (avec la réserve énoncée sur le niveau obtenu en matière de diplôme souvent un premier cycle des Universités sont des études inachevées.)

Diplômes professionnels

De quels autres diplômes sont-elles munies ? (Diplômes professionnels s'entend) ? Nombre d'élèves en s'inscrivant mentionnent qu'elles sont titulaires d'un diplôme professionnel. On peut les regrouper sous deux chefs : les titulaires de diplômes d'enseignement (lettres en général), institutrices ou professeurs¹⁸ et des diplômes permettant l'exercice d'une activité médicale, para-médicale ou médico-sociale. Ces dernières sortent directement ou non des écoles et poursuivent ou reprennent des études cette fois-ci « sociales », après l'obtention de l'un des dits titres. On compte parmi elles des infirmières, des visiteuses d'hygiène sociale, des assistantes scolaires, des puéricultrices, des sage-femmes, des médecins ayant des diplômes autres que français, ainsi qu'un important contingent de titulaires de diplômes délivrés par les Sociétés de Croix Rouge. A ces éléments viennent s'ajouter quelques kinésithérapeutes et des orientatrices professionnelles.

Cet ensemble représente 37 % du total durant soixante années soit la présence simultanée de deux groupes où presque les 2/3 n'ont aucune

18 A l'école des Surintendantes, il est noté la candidature d'un professeur agrégé. La personnalité de Mme Brunschvicg membre du Conseil d'administration ainsi que les réalisations des Surintendantes ne sont pas étrangères à un tel attrait.

expérience venant directement des établissements secondaires et universitaires.

Jusqu'en 1939 les visiteuses d'hygiène sociale sont les plus nombreuses. Les « activités » uniquement sociales jouissent à leurs yeux d'un plus grand prestige. Lorsqu'elles sont diplômées assistantes sociales ou surintendantes, elles refusent catégoriquement toute proposition de postes médico-sociaux, telle cette réponse faite à une directrice : « je ne suis pas venue faire deux années de formation de plus pour accepter un poste que j'aurai pu assurer avant (sic) ».

Le nombre de diplômées de la Croix Rouge s'amenuise progressivement, l'orientation des études et les modifications des programmes après 1962 fait que ces diplômes ne sont plus autant recherchés par les futures candidates aux écoles sociales.

Enfin les écoles de province reçoivent plus d'élèves titulaires de diplômes professionnels qu'à Paris durant la première période. Cette situation se maintient, puis s'inverse entre 1949-1952 (à la suite des dispositions prises en faveur des auxiliaires et bénévoles ayant travaillé pendant la guerre).

Emplois antérieurs

Si globalement les 2/3 des élèves n'ont pas travaillé avant leur admission on observe nombre de variations à travers les années, passant de plus de la moitié (53%) durant les premières années à presque 2/3 (60 %) entre 1932 et 1946 pour finalement s'établir à 57 % immédiatement après la Seconde Guerre Mondiale. Les élèves partagent leur temps d'études avec des femmes dont quelques-unes viennent d'horizons différents, ayant assuré des fonctions dans les affaires, des établissements commerciaux (Fondé de Pouvoir ou autres), des cabinets d'avocats, des études de notaires ou encore ayant collaboré à des affaires familiales. Pour ces dernières leur

présence se maintient jusqu'en 1945 et constitue un groupe mineur (5 à 6% des effectifs).

Parmi ces femmes ayant déjà travaillé, les enseignantes et les visiteuses d'hygiène sociale sont généralement nées en province tandis que les employés de secrétariat sont pour la presque totalité des parisiennes du fait du grand chambardement opéré dans le recrutement lors de l'ouverture de l'Ecole Départementale de la Seine en 1945. Entre cette date et 1976 plus du 1/3 des élèves de cette école ont assuré des emplois à la préfecture ou dans des services administratifs. Les proportions varient d'une année à l'autre dessinant une courbe en dents de scie, avec des effectifs allant de 9 % à 75 %, au cours des dix premières années ; puis l'éventail se resserrant entre 14 % et 69 % du total des effectifs de l'école ; soit entre 1957- 1959 plus de la moitié des élèves de cette époque et quatre fois plus que le nombre d'élèves de cette même catégorie admises dans chaque école parisienne¹⁹. Le mouvement est amorcé, la brèche est ouverte.

En province les élèves admises entre 20 et 24 ans viennent généralement de l'enseignement ou du secteur tertiaire. Enfin beaucoup plus tard passés 29 ans et jusqu'à 34 ans elles ont exercé plusieurs années en milieu médical ou médico-social et ceci jusqu'en 1962.

A partir de cette dernière date les 3/4 des élèves viennent dans les écoles sociales sans avoir d'expérience antérieure de travail. On voit là un changement notable dans les attitudes vis-à-vis de ces études, changement qui va de pair avec des modifications de programme et le

¹⁹ L'Ecole Départementale a été créée aux fins d'intégrer dans les services sociaux des éléments féminins auxiliaires et employées de bureau pour assurer un recrutement suffisant en personnel durant les périodes de pénurie. A ce même moment les caisses diverses (Sécurité Sociale et CNAF) donnaient des bourses aux mêmes fins.

développement de la présence d'élèves appartenant aux catégories sociales de «dépendants ».

Poste occupé dès la fin des études

Prennent-elles un poste dès la fin des études ? Comment s'effectue le recrutement ? Quels postes occupent-elles ?

A partir de la correspondance et pour les plus anciennes à partir des registres d'inscription on a codé le poste occupé par les élèves dès la fin de leurs études.

Tout autant à Paris qu'en Province 1/3 des dossiers seulement contiennent des indications. On y apprend que les élèves n'ont pas pris de poste, qu'elles se sont mariées et ne travaillent pas, qu'elles ont choisi une autre direction ou poursuivent d'autres études ou formations. Quelques unités ont choisi le couvent, tandis que pour un nombre non négligeable, elles sont décédées. Il ne faut pas oublier que la tuberculose constituait un risque réel pour les infirmières-visiteuses d'hygiène sociale bien avant que la vaccination par le B.C.G. soit appliquée systématiquement dans les écoles sociales.

Telles, surintendantes, conseillères du travail ou encore inscrites en faculté se dirigent vers le Droit et plus tard, vers les Sciences Humaines (la psychologie a eu son heure de gloire au moment de l'introduction du case work au début des années 1950).

Pendant de nombreuses années les écoles traitent de l'emploi de leurs élèves au moins pour le premier poste. Les employeurs s'adressent à elles, gage de bonne sélection et d'adaptation ; l'école est sensée faire un choix en fonction de la connaissance qu'elle a de l'élève (études, éducation, milieu social). Par ailleurs, on se

recrute entre soi, d'anciennes à nouvelles diplômées pour équiper son service. Certains services en portent encore la marque. Une ancienne ayant parfaitement réussi à installer et faire admettre son service, accueille alors de préférence des élèves dont elle connaît et apprécie la formation. Elle peut obtenir de la part de l'école un certain nombre de renseignements confidentiels qui lui permettent d'aider cette débutante à mieux s'adapter (the right man on the right place). Elle a la garantie morale et le « label » de l'école, alors elle embauche.

Les directrices de leur côté sollicitent au bout de trois ou quatre ans une ancienne élève en poste afin qu'elle prenne un poste comportant plus de responsabilité et provoque ainsi une mobilité souhaitée permettant aux jeunes de prendre le relai, de faire leur propre expérience et preuves à moindre frais, avant que de prendre un poste plus important ; expérience faite de véritables circuits sont ainsi créés et répondent à l'appel d'offre.

Les emplois occupés ont été regroupés sous quatre rubriques, soit : les postes relevant des services médico-sociaux - les postes hospitaliers (retour à la case départ les élèves à la sortie préfèrent travailler en milieu hospitalier), de service social à l'hôpital (service prestigieux avant la guerre) - et les postes classés purement sociaux (non médicaux) ; tels que prisons, usines, entreprises, direction de personnel, etc... Enfin quelques-unes se sont dirigées vers l'enseignement social, postes de responsabilité pour encadrer les élèves et même assurer la direction d'une école (ceci durant la période d'immédiate après-guerre).

Les choix de poste sont représentatifs à la fois des formations reçues et des milieux socio-culturels des élèves, sachant qu'elles ont en permanence et jusqu'à ces dernières années selon les régions d'implantation, un large choix

de postes sauf peut-être durant une très courte période entre 1935 et 1938 où quelques-unes attirent l'attention de leurs directrices, n'ayant pas trouvé de poste après quelques mois. Ayant donc généralement le choix, elles se sont dirigées vers le poste qui les attirait le plus, sauf dans le cas de bourse, mais là encore il y avait choix antérieur et possibilités de rachat ou de remboursement pour changer de service.

Durant la première période, jusqu'en 1931, à Paris, et ceci est normal puisque c'est l'orientation même des études, les postes en usine et en entreprise dominant, tandis que l'orientation médico-sociale est effective en province.

On vérifie là aussi une situation connue, les élèves des écoles d'infirmières visiteuses poursuivent en plus grand nombre des études et se dirigent vers « le social » celui-ci étant perçu comme une possibilité d'action différente, et permettant plus d'initiative et d'indépendance dans le travail. Le médico-social demeure sous la responsabilité des médecins ; infirmières-visiteuses, et plus tard, assistantes sociales, dans ces services, sont « adjointes » aux médecins, prolongement nécessaire à l'action médicale ; dès lors les possibilités de créer sont nettement plus limitées. Le rapport de l'Assemblée Générale des Surintendantes en mars 1939 permet de juger de la situation de l'emploi dans cette école à défaut d'avoir d'autres comparaisons à Paris ou en Province, elles demeurent indicatives.

« Sur 29 élèves diplômées, 27 sont en poste ; deux sont en cours de pourparlers. 51 demandes d'emploi sont parvenues ; 24 surintendantes ont changé de poste, de fonction ou de région et 91 postes sont à pourvoir, si nous en avons la possibilité. Il est besoin de former un nombre croissant d'élèves. La SNCF en a déjà 24, elle en demande 9 de plus ; 3 postes dans les mairies sont à créer, 2 postes sont à prendre dans les hôpitaux et 1 à la marine fluviale, 1 autre au

Cameroun. On compte encore un poste à la police (inspection de police générale) et l'inspectrice déléguée à la Préfecture de la Marne (pour la reconstruction des régions dévastées). »

Dès avant la fin de la Seconde Guerre, Paris s'équipe. Les services médico-sociaux se développent, le nombre de postes occupés est équivalent au double de ceux pris dans l'industrie ou les services sociaux divers.

Dès l'Après-Guerre (1947-1961) c'est au tour des élèves de province d'occuper des postes dans le secteur médico-social puis polyvalent de secteur et ceci se maintient jusqu'à la fin.

Cette distribution met en évidence la progression ou le développement des services au moins pour les premiers postes occupés. On voit se dessiner une politique sociale, s'orientant vers d'autres pôles d'activités avec une diminution de recrutement pour les services de PMI et la presque disparition de la tuberculose du fait que les moyens de lutte sont totalement différents et heureusement plus efficaces.

Si à la fin de la guerre, nombre d'élèves se marient dès la sortie et ne travaillent pas, la situation change et se modifie complètement à partir de 1962. On assiste à l'arrivée de nouvelles générations. Les élèves proviennent de milieux sociaux culturels différents. Elles réagissent différemment et celles-ci tout aussi bien que leurs aînées, se conforment tant aux attitudes et habitudes de leurs milieux familiaux qu'à l'environnement général. Mais le tout a changé.

Cette situation est propre à Paris. En province depuis 1931, le mariage n'est pas un obstacle à ce genre de profession. Une question demeure non élucidée, à savoir quelle est la situation du mari. Est-elle différente en province et à Paris selon les périodes ? En 1939, dans le bulletin déjà cité de l'Assemblée Générale des

Surintendantes, on note que les anciennes élèves ont épousé : médecin de marine, pasteur et ingénieur... dans ces conditions elles ne prennent pas de poste. Les attitudes actuellement sont profondément différentes, les possibilités ouvertes aux mères de famille ayant eu des enfants de reprendre des études en vue d'un emploi, modifient profondément le paysage.

Quels sont les salaires ?

Ils sont rarement mentionnés dans les dossiers en regard du poste proposé. Par contre, la correspondance est abondante quant aux conditions de travail qui sont faites et chaque élève accepte ou refuse selon ses désirs, sa conception du travail social ou encore les lieux d'exercice.

Avec 600 francs par mois en 1930, célibataire ²⁰ « je n'ai jamais envisagé de quitter ma famille. J'ai heureusement trouvé chez elle une compréhension parfaite qui m'aide souvent dans mes soucis et mes peines à me rééquilibrer ». Durant les années 1930 et après, l'une d'elle mentionne : « j'ai heureusement rencontré des appuis et la considération dont j'ai été l'objet, permettant de faire face ». Tandis que d'autres « acceptent un poste sans se préoccuper du salaire, ni du déroulement de la carrière » ; ce dernier point est très frappant à la sortie de la guerre en 1945 ; « je ne demandais pas si je serai contractuelle ou fonctionnaire ». « J'appris à la fin du premier mois que le montant de mon salaire était de 3.383 francs » (Mai 1945, Assistante Départementale).

En 1950, et en Algérie, celle-ci « ne demande pas de salaire afin de ne pas subir les contraintes d'ordre professionnel et autres (centre de Santé local). La municipalité m'octroyait un salaire symbolique et me fournissait parcimonieusement

²⁰ Interviews des anciennes. Sources déjà mentionnées.

des médicaments ». Assistante sociale dans un lycée parisien lors de la création de ce service dans cet établissement (soit immédiatement après la guerre) « le salaire est versé par l'établissement sur les recettes provenant de cotisations des familles pour le contrôle médical et la participation de l'Etat (50 % chaque) ». Ceci pendant deux années, ensuite à Janson de Sailly un système fût mis en place de même que pour l'ensemble des lycées parisiens avec une seule consigne « faites votre place ». Ou encore, « si on était assimilé aux grades d'officier notre solde ne l'était pas, loin de là, on ne pouvait pas vivre avec notre solde... j'étais dans ma famille ».

L'intégration en 1950-1955 dans les administrations de l'Etat et les grands services publics (la SNCF par exemple), fût réalisée sur le plan des salaires, à leur désavantage par rapport à la situation antérieure surtout au niveau de la catégorie. Elles sont dès lors assimilées aux secrétaires d'administration, personnel d'exécution et non de conception. Les classements étant nettement inférieurs, ceci se répercute sur l'ensemble des conditions de travail (indemnités diverses, déplacement, etc...). L'emploi est assuré mais la situation sociale sur le plan professionnel est complètement transformée, dévalorisée pour les jeunes qui entrent en poste, la classification dans les indices et échelles étant un élément de jugement et de considération en France.

Du choix ou de l'orientation des études en vue d'une profession²¹

On constate un accroissement constant du nombre de bacheliers dans les effectifs. Ces élèves auraient pu tout autant poursuivre des études en Faculté. Elles ont effectué réellement un choix. En fonction de quoi ? Quelles en sont

21 Cette partie d'analyse empruntée aux mémoires et interviews effectués auprès d'anciennes pour l'étude conjointement menée par la Confédération française des professions sociales et l'université de Aix. Marseille.

les circonstances ? Était-il motivé par les mêmes raisons en 1930 et en 1970 ?

Les choix reflètent sûrement une réalité du moment, une possibilité. Les anciennes qui, infirmières-visiteuses sont venues à Paris pour poursuivre des études sociales, ont effectué un choix délibéré en fonction de nouvelles perspectives de travail. D'autres nanties de diplômes universitaires assuraient déjà des fonctions. Comme déjà dit elles sont licenciées en Droit et pour quelques-unes, clerc de notaire à l'étude familiale ou ailleurs, directeur de personnel, professeurs etc... Ne se sentaient-elles pas armées pour répondre aux problèmes sociaux ? pour d'autres, la situation est plus difficile, conjoncturelle, telle élève d'une classe de Khâgne à Paris prépare Fontenay, mais doit quitter précipitamment la capitale et se retirer en zone libre, puis sur Nice en compagnie de beaucoup d'autres... « J'ai vu les souffrances, j'ai eu aussi à souffrir ». En 1940-1941, Nice a une école sociale, et là comme ailleurs quelques-fois, les élèves avaient une possibilité d'échapper aux incursions des occupants.

Le milieu familial, les responsabilités ou les carrières des parents semblent orienter le choix des jeunes filles. Ils sont professeurs, elles suivent leur enseignement en Sorbonne ; elles s'intéressent aux travaux de sociologie, à la délinquance et rencontrent les problèmes de l'enfance en danger moral. D'autres tissent des liens amicaux et professionnels avec des américaines poursuivant des recherches... ou encore rencontrent des boursières françaises revenues des Etats-Unis. Les problèmes rencontrés par les membres de leur famille à la tête d'exploitations, d'usines ou d'affaires les entraînent à réfléchir sur la condition ouvrière. Quelques-unes voient se dérouler grèves et affrontements sanglants ou encore participent comme bénévoles auprès d'ingénieurs à la création étonnante dans son temps (1920) d'une Caisse de Compensation. Cette dernière obligeant tous les employeurs à verser une

cotisation sur les salaires de tous les ouvriers de façon à ne pas favoriser l'embauche de seuls célibataires²². Les unes et les autres citant des entreprises ou encore les têtes de proue, femmes de talent, filles d'industriels éprises de justice sociale. Elles furent des exemples ayant entraîné leur décision. Elles se dirigent alors vers ces types de formation.

Durant les années trente, nombre d'entre elles sont en relation avec des Surintendantes d'usine, chefs de services sociaux, des femmes qui créaient. Elles constituaient une référence, un modèle actif ; elles rencontrent des équipes diverses. Elles envisagent de vivre d'une façon fort différente de celle de leurs mères.

Elles sont quelquefois issues de familles de « politiques », maires, députés, sénateurs ou conseillers généraux. Elles ont connaissance de certains problèmes. Pouvaient-elles modifier le Monde ? Certainement contribuer à des améliorations ! Il y a l'intérêt de l'autre. Les filles de notables en milieu rural, ceux qui ont le «savoir», souvent une formation juridique, mesurant qu'on pouvait conseiller utilement sur des questions d'héritage, de testament, de partage, ou encore établir des médiations diverses au cours de contrats. La famille jouissait en retour de l'estime, de la considération générale.

Elles lisaient Georges Guillon, Marc Sangnier, Joseph Folliet, le catholicisme social les touchait. D'autres lisaient Zola et en discutaient au Collège, en classe de philosophie (1930) et ailleurs ; les personnalités donnant des cours ou faisant des conférences dans les écoles sociales et divers cercles d'initiés les attiraient et de citer les professeurs Wilbois, Mme Campinchi, M. Woigt, Alfred Sauvy, le pasteur Doumer tout autant que le professeur Fuster, du Collège de France, Charles Gide, le Dr Risler, et les

22Grenoble 1920, ingénieur M. Bomanet.1 ??

américaines telles que Miss Chloé Owing qui traitaient de la criminalité juvénile, etc...

Il y eut aussi parmi elles des choix obligés, dans les limites permises, tout au moins admises. « Il fallait travailler, mais pas n'importe où pour n'importe quoi ». Peu de carrières étant ouvertes avec un baccalauréat de Philosophie, il fallait poursuivre des études et ceci pour quelques-unes, était impensable du fait du décès du père, transformant ainsi la situation sociale. L'enseignement était possible dans le privé et après ? Quelle perspective ? Quelles assurances ? Le travail bénévole des femmes jouissait par contre d'une certaine considération tout au moins dans les milieux aisés et souvent chrétiens... « J'aurais refusé un travail salarié en 1932 et je l'ai accepté après la guerre en 1945, ayant en vue un poste où la directrice me laissait entière liberté d'initiative ».

Finalement comme le mentionne si bien l'une d'entre elles : « nous sommes toutes des transfuges d'autres études et d'autres métiers à cause des événements (au cours de périodes politiques troublées et d'événements nationaux). Alors une décision fût prise, ce fût « un choix sans envisager la suite de la carrière ». Les choix ont entraîné à postériori quelques regrets, « essentiellement de n'avoir pas poursuivi des études supérieures ».

Tous ces choix ont en commun l'occasion, qui se présente, l'intérêt suscité, le choc des problèmes sociaux vus ou vécus avec un sentiment d'injustice vis-à-vis des classes ouvrières, telles que les émeutes violentes de 1903 et plus tard, dans le Nord et l'Est, « durant lesquelles les patrons en ville se déplaçaient sur un caisson d'artillerie et les soldats baïonnette au canon » ... « ce n'était pas un défilé-promenade de la République à la Bastille ».

L'action sociale écrit l'une d'entre elles « n'était pas perçue (avant 1940) des responsables de la Nation. Dans cette situation il était

intellectuellement et affectivement facile aux pionnières du Travail Social de faire l'inventaire des besoins et leur synthèse, pour essayer d'y répondre par une action plus riche de bonne volonté que de ressources ». Il est à noter que la majorité d'entre elles étaient de milieux aisés, souvent influents, ceci permit un choix parmi d'autres ou encore a facilité les orientations prenant « la balle au bond » et jouissant d'appuis non négligeables pour débiter ou créer un service.

En fût-il toujours ainsi quant au choix ?

Laissons là les anciennes qui se sont exprimées, justifiant, expliquant à postériori leurs choix, il est temps d'examiner cette question pour les élèves engagées dans cette profession autour ou après 1968, après le grand chambardement... Mais fût-il aussi profond qu'on le dit, au moins pour ces catégories, alors qu'elles ne sont jamais aussi nombreuses à avoir satisfait aux examens du baccalauréat, admises à l'université. Président essentiellement à leurs choix les aspects pratiques de cette profession ; elles le déclarent au cours de discussions et d'interviews ; et l'administration de Tutelle en est parfaitement conscient : les études sont courtes, trois ans seulement. Elles sont pragmatiques, la pratique professionnelle tient une place importante ; donc beaucoup moins d'études théorique qu'ailleurs. La possibilité d'obtenir un poste dès la fin des études a été permanente jusqu'aux environs des années soixante-dix, à condition toutefois d'accepter une certaine mobilité géographique ; enfin le caractère « libéral » du travail, pris au sens de la responsabilité vis-à-vis des personnes qui s'adressent à elles, combiné à la situation de « salarié » permettent d'être assuré de recevoir un salaire et de ce fait, de ne point courir de risques. Autant de caractères qui donnent ou donnaient un éclat à ces professions jointes à une certaine liberté d'action et d'horaires, attirent jeunes filles et femmes. Raisons nouvelles d'effectuer un choix.

D'autre part, si les ambitions qui jouaient autrefois un rôle dans les choix, sont actuellement différentes, il faut observer que le monde dans lequel s'effectuent ces choix est fort différent. Le contexte social a changé profondément. L'évolution générale des taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur est passé de 0,7 en 1911 à 5 en 1963 et continue de progresser ; l'enseignement secondaire est généralisé, l'enseignement primaire supérieur disparu ; de nouvelles couches sociales de population sont atteintes et profitent de ce développement. Vingt ans plus tôt pour la plupart d'entre elles, elles auraient été titulaires seulement d'un brevet élémentaire. C'est dans ce contexte économique que les filles de couches sociales qui auraient fréquenté les classes primaires supérieures se trouvent projetées dans l'enseignement secondaire où de nombreux paliers sont désormais accessibles. Cette couche sociale prend dorénavant la relève dans les écoles sociales. Elles s'y engouffrent. Les choix n'ont plus les mêmes motivations et s'inscrivent dans un contexte social différent plus « policé » où les heurts sont moins violents et les différences économiques atténuées au moins jusqu'en 1970-1975 où la Sécurité Sociale joue encore un rôle de garantie.

Dans le même temps une ambiguïté s'installe. Elles sont bachelières mais du fait que c'est un avantage et non plus une obligation, comme il en fut fait durant de très longues années, bachelières et non bachelières, elles doivent satisfaire à un examen interne et du fait de cette brèche, le diplôme délivré à la sortie n'a aucune équivalence avec ceux délivrés par l'Université n'étant pas reconnu par elle. L'enseignement n'est pas rattaché à l'Education Nationale, mais placé sous la tutelle du Ministère autrefois Santé, puis Affaires Sociales, puis Solidarité ou autres dénominations et les demandes d'arbitrage pour être rattachées à l'Education Nationale n'ont jamais abouti.

Cette ambiguïté a pris toute sa signification et son importance dès la décennie cinquante, période où les grands services publics, modifiés, créent ou développent des services sociaux pour leur propre personnel et pour l'équipement des services d'envergure nationale. La situation est délibérée, on éloigne du pouvoir de direction les personnels sociaux au fur et à mesure qu'on renouvelle ce personnel, et place les nouvelles venues dans une situation de subordination à l'administration.

A ce moment-là, une surintendante et non des moindres, titulaire par ailleurs d'un diplôme d'enseignement supérieur écrit dans ses mémoires « on ne pouvait pas, face à des chefs autoritaires et malveillants vis-à-vis de femmes qui travaillent, faire « admettre », reconnaître la valeur de ce diplôme, ce qui entraîne une classification professionnelle dans la position de personnel d'exécution ». C'est alors qu'elles se battent pour faire reconnaître leur « technicité » ce qui peut être perçu comme une réaction corporatiste, mais confirme hélas que tout ce qui est « technique » à ce niveau est inférieur.

La combinaison des divers éléments qui composent cette situation, tant l'évolution de l'enseignement général, lié à un développement économique sans précédent, entraîne la strate sociale de la population des premières décennies à se diriger ailleurs ; elles s'orientent vers quelques grandes écoles qui ouvrent enfin leurs portes aux filles et femmes, permettant d'accéder à un éventail élargi de positions alors que le diplôme professionnel (diplôme d'Etat ou Brevet de capacité de niveau fort moyen) rassure la nouvelle couche d'élèves admises dans ces écoles.

Le professeur Joungh directeur de l'école sociale d'Amsterdam écrit dans Travail Social²³ : « En Europe si on limite ces notions (sciences humaines et philosophiques) au-dessous du niveau universitaire et l'entraînement professionnel aux cours strictement de métier, *on court le danger de borner l'horizon des étudiants* quant à la signification sociale et philosophique de leur profession. Je sais bien qu'on prête grande attention à cette question en Amérique où le développement d'un doctorat en Service Social se prépare dans plusieurs écoles sociales universitaires s'entend, mais elles le sont toutes ». A-t-on fait un pas en avant en termes de formation et de programme ? La création du DSTS n'a fait que repousser le réel problème et, par contre limite le nombre de ceux qui veulent progresser dans leur formation. Une profession à deux vitesses s'installe, ce qui fut toujours refusé et maladroitement négocié !

Article paru dans la revue *Vie Sociale, Pour une histoire du service social*, n°8-9, août-septembre 1987. (pp.417-442).

23 Revue Travail Social, 3^e trimestre 1953. Les techniques de travail social aux U.S.A.

CRAPUCHET Simone Louise (1916 - 2012)

Simone Crapuchet, fait des études d'infirmières à l'école Nightingale de Bordeaux puis d'assistante sociale. Partant en 1941 à Madagascar elle commence une activité professionnelle qui l'amènera dans plusieurs pays d'Afrique et qu'elle poursuivra comme expert de l'ONU dans de nombreux pays. Elle collabore avec Yvonne Kniebielher à l'histoire du service social et participe au développement des sciences sociales dans la formation et la pratique du service social. Elle fut présidente de la Fédération des travailleurs sociaux.



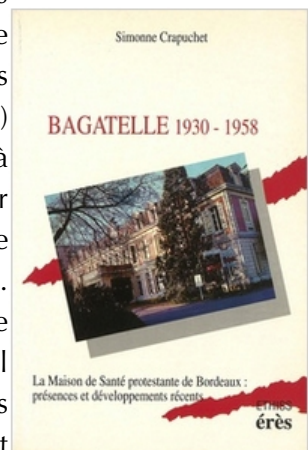
DR /Philippe Lacaze

Simone Crapuchet est née à Le Bouscat (Gironde) le 25 octobre 1916 dans une famille protestante. De son milieu familial, elle ne livre que peu d'éléments biographiques, sauf à évoquer la protection qu'elle y trouve dans ses premières années d'études mais aussi une atmosphère autoritaire et de surveillance qui lui pèse.

La professionnelle affranchie.

Dire que Simone Crapuchet a eu une carrière atypique relève de l'évidence lorsque l'on suit ses pérégrinations de globetrotter dans différents pays d'Afrique, de l'Afghanistan à l'Iran, des Etats Unis à l'Amérique latine. De même, ses différentes fonctions sont-elles placées sous le signe de la diversité : de simple assistante sociale à experte de l'ONU, en passant par chargée de mission du Bureau International du Travail. Sans oublier un goût pour les études qui l'amènera jusqu'au doctorat de sociologie qu'elle obtiendra à près de 60 ans !

Elle commence ses études d'infirmière à l'école Florence Nightingale à la Maison de Santé Protestante de Bagatelle près de Bordeaux qu'elle appelle « la maison ». La Maison de Santé Protestante de Bagatelle a été créée en 1873 par l'ensemble des églises protestantes de Bordeaux. L'école des gardes malades (nurses) qui intervenaient à domicile est créée par Anna Hamilton, disciple de Florence Nightingale. Cette école est vue comme un véritable outil de promotion des femmes qui en suivent les enseignements. Leur autonomie vis à vis du pouvoir médical et la nécessité d'une parfaite neutralité confessionnelle constituent les principes fondateurs de l'école.



Après son diplôme, elle poursuit son cursus de formation pour obtenir le diplôme d'assistante sociale. Interne, elle apprécie les liens avec ses compagnes d'étude venues de milieux et de régions diversifiés. Très vite, elle sait qu'elle veut partir « outre-mer », l'hexagone lui paraît trop petit ! Elle suit des cours à l'Institut LANNELONGUE dans la région parisienne pour obtenir un diplôme « colonial ». Situé à Vanves, l'Institut Lannelongue est créé en 1916 et reconnu d'utilité publique. Il forme des infirmières spécialisées en hygiène sociale pour le suivi à domicile des malades contagieux ainsi que des infirmières coloniales.

Mais c'est la période de la guerre et de l'exode et ses projets d'émigration doivent être remis à plus tard. A Bordeaux, où elle a rejoint sa famille, elle est sollicitée pour assurer la fonction de responsable de nuit à l'hôpital qui l'a formée. Pendant six mois, elle suit la journée des cours de médecine tropicale et part à 19 heures assurer sa garde.

Elle occupe ensuite des fonctions d'assistante sociale dans un quartier ouvrier de la gare de Bordeaux et peut enfin s'embarquer pour Madagascar fin 1941. A cause du conflit mondial, elle ne peut atteindre sa destination finale et se retrouve à Dakar en janvier 1942. Ses conditions de travail, de logement et de salaire sont en tous points décevants. Elle engage alors une bataille au long cours pour d'une part, améliorer ses conditions de vie quotidienne et, d'autre part, obtenir une réelle autonomie du service social par rapport aux différents pouvoirs : pouvoir politique, pouvoir médical et pouvoir de l'administration.

« Mesurer 1,61 m, peser 48 kg, avoir l'œil vif et le cheveu noir, un tempérament sec et combatif, pas prête à m'en laisser compter... j'acceptais la gageure ! » déclare-t-elle crânement dans un de ces écrits de mémoire (*Grains de sable*, document dactylographié, CEDIAS).

Outre la découverte d'un nouveau continent, c'est la rencontre avec d'autres cultures qui la mobilise tout entière. Son esprit curieux et ouvert y trouve une source supplémentaire de connaissances. « *J'ai découvert un autre monde ! Tout ce que je savais n'était qu'une base pour réfléchir, pour comprendre et pour apprendre* ».

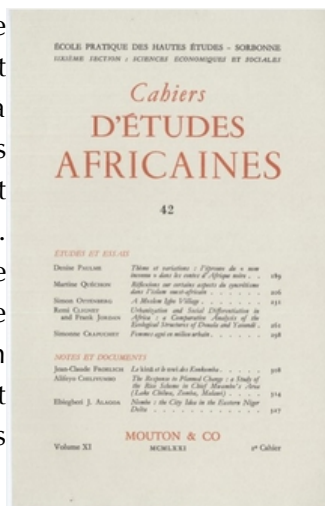
Cette première expérience consolide sa conviction de développer une action qui s'affranchisse du « tout médical » et qui prenne en compte l'environnement social et culturel des populations. Son travail en dispensaire lui permet de consolider cette approche et de la déployer à Madagascar où elle passe près de deux ans avant de rejoindre la France en 1945.

Elle occupe alors un poste de conseillère technique adjointe au service social du ministère des Colonies, mais elle s'accommode mal d'un état d'esprit bureaucratique qu'elle juge étroit et peu inventif et part pour un poste à la SNCF où elle crée le service social des Ateliers d'Arles.

Une fois le service lancé et son fonctionnement bien huilé, elle démissionne de son poste à l'effacement de sa hiérarchie pour qui « *on ne démissionne pas de la SNCF !* ».

Ce sera un retour vers l'Afrique en juin 1951 pour un poste d'assistante sociale chef à Abidjan, poste rattaché au Gouverneur. Les postes de « gouverneur général » ou de « haut-commissaire » sont des postes aux prérogatives importantes. Un gouverneur peut décider par exemple de ne pas appliquer une loi votée en métropole ; il organise comme il l'entend l'ensemble des services qui lui sont rattachés. Ainsi, les territoires coloniaux sont-ils privés de fonctions exécutives, lesquelles sont remplacées par la fonction administrative. Elle construit et consolide la place du service social et négocie l'obtention d'un budget spécifique pour les affaires sociales. Pendant cette période, la question de l'indépendance des pays d'Afrique ne fait pour elle aucun doute. Elle souligne que

les bases de cette indépendance se construisent peu à peu. C'est toutefois sans compter l'arrivée à partir de 1954 des « anciens d'Indochine » qui veulent à tout prix « garder l'Afrique ! ». L'ambiance se modifie sensiblement et pour Simone Crapuchet – qui a refusé en son temps d'aller en Indochine – il est urgent d'aller découvrir d'autres contrées.



philosophe 1914 – 1994, il initie le groupe Sociologie des religions en 1954 et fonde le Collège coopératif de Paris puis le Réseau des Hautes Etudes des Pratiques Sociales).

Elle se lance ensuite avec Yvonne Kniebielher dans un projet de recherche financé par le CNRS sur l'histoire des assistantes sociales. Ce projet a plusieurs objectifs : établir une base de données biographiques, recueillir des témoignages et recenser les sources existantes sur le sujet.

En 1958, elle rentre en France et obtient une bourse pour l'Université de Tulane en Louisiane. Elle s'intéresse notamment à l'étude des besoins d'assistance des « petits blancs », puis, toujours à la Nouvelle Orléans, elle étudie à Xavier College une université pour étudiants afro américains. Sur les conseils d'un ami, elle prend rendez-vous avec le Département des Affaires Sociales de l'ONU à New York. Elle repart pour l'Afghanistan où elle va passer près de deux ans avec un ordre de mission comme experte de l'organisation internationale sur le programme « Femmes et développement ». Elle y mène différentes études sur la main d'œuvre masculine et féminine. Dans ce pays qu'elle juge « rude à tous les niveaux », elle travaille aussi à l'université et tente de promouvoir et de sécuriser l'accès des jeunes afghanes aux études supérieures. Toujours dans le cadre du même programme, elle passe dix-huit mois dans différents pays d'Amérique latine et repart ensuite en 1968 en Iran pour l'UNESCO.

L'étude menée à son terme débouche sur l'édition de l'ouvrage *Nous, les assistantes sociales : naissance d'une profession. Trente ans de souvenirs d'assistantes sociales françaises, 1930-1960* (Aubier, 1980) et lui permet de collaborer à divers travaux et recherches. Avec Georges Michel Salomon, elle conduit un ouvrage collectif « *Sciences de l'homme et professions sociales* » sur une thématique qui lui tient à cœur, celle de la promotion et de l'intégration des sciences sociales et humaines dans les pratiques sociales.

Elle est de retour en Afrique entre 1980 et 1984 comme chef de projet pour le Bureau International du Travail au Congo. Elle part ensuite en Gambie pour conduire une évaluation pour le compte du Centre international de l'enfance, avant d'enseigner pendant trois années au Brésil dans des programmes de formation au travail social.

En 1969, c'est le retour en France où elle assure pendant quatre ans le secrétariat du Conseil International d'Action Sociale dans la suite de Madame d'Hauteville. C'est la période durant laquelle elle engage des études universitaires pour présenter en 1975 une thèse de sociologie intitulée « *Problématiques du développement social aux Nations Unies* » sous la direction d'Henri Desroche (sociologue, théologien et

La reconstitution de cette longue carrière met en exergue une grande appétence pour l'ouverture d'esprit et l'ouverture au monde ; Simone Crapuchet assume son goût pour la mobilité professionnelle, en des temps où ce principe est moins en vogue qu'aujourd'hui. Elle s'en explique dans les termes suivants : « *Changer de poste signifie aussi devoir s'adapter, découvrir, analyser, regarder, essayer*

de comprendre, évaluer ce qui est solide et ce qui l'est moins, construire un ou des modèles de raisonnement, discuter avec des interlocuteurs qui changent, démonter une machine culturelle, sociale et psychologique, comprendre ce qui peut être effectué réellement (...) Faire passer des idées, voir évoluer celles des autres et les siennes, mesurer ce que les autres font de vos idées... » (*Grains de sable*, ibid.). Bref, c'est le remède essentiel pour éviter ce qu'elle redoute par-dessus tout : la routine !

De ce parcours riche en expériences émergent d'autres caractéristiques.

L'apprentissage de L'inter culturalité

Dès son arrivée en Afrique, la rencontre avec d'autres codes culturels est ressentie comme une ressource et une chance. C'est pour elle une occasion supplémentaire d'enrichir ses connaissances et son expérience dans une posture d'humilité et d'équilibre. Elle évite ainsi l'ethnocentrisme aveugle comme l'exotisme superficiel. Dans plusieurs de ses articles et recherches, elle n'aura de cesse que de valoriser la capacité des acteurs – et surtout des actrices car ses centres d'intérêt portent essentiellement sur le rôle des femmes – à prendre ou déprendre dans la culture « traditionnelle » et la culture « coloniale » ce qui les intéresse et leur fait découvrir de nouvelles opportunités ou, au contraire, ce qui leur paraît incompatible ou inadapté à leur propre situation (*Cahiers d'études africaines*, Etude auprès des Femmes Agni, 1971).

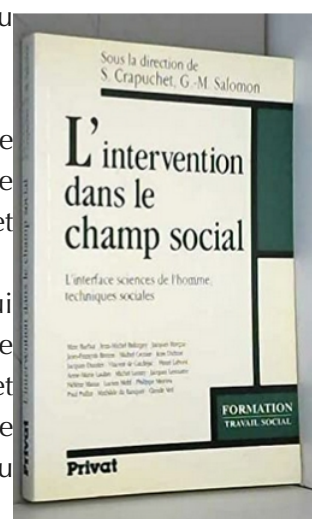
La cause des femmes est un combat qu'elle mène d'abord personnellement pour faire « sa place » - et celle du service social - face au monde masculin. Elle tempête contre « ces messieurs » peu expérimentés mais très diplômés qui, sans sourciller, prennent la tête des services une fois que toute la phase critique de mise en

place a été conduite par des professionnelles. Pour changer le monde, il faut selon elle donner aux femmes l'accès à l'éducation, aux savoirs et aux responsabilités. Et c'est sur cette conviction forte que portent les études qu'elle mène et les actions qu'elle conduit, en France comme à l'étranger. Elle a ainsi été très active dans l'Association française des femmes diplômées de l'université (AFFDU) en tant que présidente pour la région Aquitaine. Elle déplore que les postes à responsabilité échappent aux femmes dans son domaine d'activités comme dans tous les autres.

« Le travail social est une pratique et un savoir »

Un autre de ses combats est de promouvoir l'intégration des sciences sociales dans la pratique sociale. Pour elle, cette pratique doit s'appuyer sur des bases rompant avec le champ caritatif et émotionnel, source de préjugés et d'approximation. Elle estime que la recherche et l'approche scientifique devraient être intégrées dans les services sociaux et que le travail social doit être en mesure de produire sa propre expertise, alimentant ainsi les connaissances et les savoirs. Elle milite pour une formation du service social à l'université, comme cela existe dans tous les pays européens et sur le continent américain. De même, elle privilégie les approches centrées sur le développement et l'approche collective par rapport à une approche centrée sur l'individu plus psychologisante.

Autant dire que le « modèle français » de formation et d'institutionnalisation du service social ne lui convient guère. Si elle défend l'autonomie et l'identité spécifique de la pratique du



« social », elle refuse le corporatisme et fustige ce qu'elle perçoit comme un manque d'audace et d'inventivité. Le peu de goût des professionnelles pour la mobilité, pour la prise de responsabilités, la tendance à reproduire des modèles parfois dépassés représentent pour elle les freins d'une réelle reconnaissance de la compétence et de l'expertise du travail social.

Sa vie militante est elle aussi riche et variée. Elle sera vice-présidente du CEDIAS et a participé à bien d'autres associations. En 2008, elle a été nommée chevalier de la Légion d'Honneur. Elle décède le 14 février 2012 à Talence.

Lucienne CHIBRAC - juin 2020

Malgré le rôle qu'elle tente de jouer comme présidente de la Fédération des travailleurs sociaux (devenue ensuite la Confédération française des professions sociales), et les diverses initiatives qu'elle engage pour faire avancer ses convictions, elle considère qu'elle a échoué à faire entendre et accepter sa conception du travail social. Et, à la fin de sa vie, elle exprime un pessimisme certain sur l'avenir des professions sociales (Entretien avec Simone Crapuchet juin 2005).

Sources

Entretien avec Simone CRAPUCHET en 2005

Articles, contributions et ouvrages de Simone CRAPUCHET :

- ✓ « Populations rurales et développement en Iran », *Archives Internationales de sociologie, de la coopération et du développement*, CNRS et Ecole pratique des Hautes Etudes, n°26, 1969, Mouton.
- ✓ « Femmes agni du Moronou (Côte d'Ivoire) : préparation des femmes à leur rôle de mère en milieux urbain et rural », *Cahiers Africains*, n°42, 1971, Mouton.
- ✓ *Sciences de l'homme et Professions sociales*, Privat, ouvrage collectif, juillet 1974
- ✓ *L'intervention dans le champ social, l'interface sciences de l'homme, techniques sociales*, ouvrage collectif en collaboration avec G.M SALOMON, Privat - Dunod, mai 1992.
- ✓ *Bagatelle 1930 – 1958, La Maison de santé protestante de Bordeaux : présences et développements récents*, éd. Erès, Toulouse, 1992.
- ✓ *Protestantisme et écoles de soins infirmiers, de la IIIème à la Vème République*, Les Presses du Languedoc, 1996.
- ✓ (Sous la direction de) *Politique sociale d'Outre-Mer, 1943 – 1960, un devoir de mémoire à l'égard des pionnières* », éditions Erès, 1999.

Numéros de *Les temps du social (nouvelle série)* accessibles sur le site du GREHSS

- N° 1 : « Bousila (1950-1962) : un centre social dans un bidonville algérien durant la guerre d'Algérie » (Henri PASCAL) juin 2016
- N° 2 : « Eléments sur les débuts de la Fédération des centres sociaux en Provence » (Dossier documentaire) novembre 2016
- N° 3 : « Recherche sur les pratiques professionnelles des assistantes de service social à Marseille de 1945 à 1965 » (plusieurs auteurs) février 2017
- N° 4 : « Bénévoles et professionnels dans l'histoire du travail social » (Henri Pascal et Jacqueline Félician) juin 2017
- N° 5 : « Alger 27 mai 1956 : assistantes sociales réquisitionnées pour une opération de police » (Henri Pascal) décembre 2017
- N° 6 : « Les sages femmes et les infirmières, des agents de médicalisation dans le département des Bouches du Rhône au XIXe siècle » (Soizic Morin) juin 2018
- N° 7 : « Dossier documentaire Alice Salomon » mai 2019
- N° 8 : « Sur la polyvalence de secteur » (Lucienne Chibrac) décembre 2019
- N° 9 : « Le service social en mai 1968 : le mouvement et l'onde de choc dans la formation » (plusieurs auteurs) janvier 2020
- N° 10 « Un regard sur l'histoire de la méthodologie d'intervention des assistantes de service social » (Henri Pascal) mars 2020
- N° 11 « Genèse du livre *Méthodologie d'intervention en travail social* » (Cristina De Robertis) juin 20
- N° 12 « Mathilde Du Ranquet une aventurière du quotidien » (François Guerenne) octobre 2020
- N° 13 « Le rapport Bianco Lamy » (Yves Fau-coup) décembre 2020
- N°14 « Le service social des prisons » (dossier documentaire) mars 2021
- N° 15 « L'OSE à Marseille pendant est après la guerre » mai 2021
- N° 16 : La Formation en « alternance » dans les écoles de service social dans l'entre-deux-guerres
- N° 17 : Retour sur l'émergence et la formation de la profession d'infirmière, du XIX^os. au XX^os.
- N°18 : Le Travail social avec les groupes, de son émergence à son développement. Des années 1960 aux années 1980
- N°19 : Repères historiques sur les écoles de service social par C. Braquehais
- N°20 : Retour sur l'affaire D'escrivan
- N° 21 : Les assistantes sociales en 1951 : une enquête de l'INED
- N° 22 : La réforme de la formation de 1980, aboutissement et basculement pour le modèle de professionnalisation des Assistant.e.s de Service Social (assistante sociale)
- N°23 : « Les assistantes sociales en 1970 : contribution à la sociologie d'une profession » - Enquête INSERM, 1972 (1)
- N° 24 : « Les assistantes sociales en 1970 : contribution à la sociologie d'une profession » - Enquête INSERM, 1972 (2)
- N° 25 : « Les assistantes sociales en 1970 : contribution à la sociologie d'une profession » - Enquête INSERM, 1972 (3) – Les étudiants en service social

Les Temps du Social est la revue du Groupe de Recherche en Histoire du Service Social (GREHSS). Sa parution est irrégulière. Son objectif est de publier des documents éclairant sur l'histoire du service social ou des recherches sur ce thème.

Comité de rédaction : Belliard, Corinne M., Blanchard Nathalie, Lechaux Patrick, Ollivier Elisabeth, Pascal Henri, Thévenet Laurent.

Les articles publiés dans la revue n'engagent que leurs auteurs.

Tous les numéros de la revue sont accessibles sur le site du GREHSS www.grehss.fr
Adresse Internet : greh.servicesocial@orange.fr

Pour toute correspondance écrire :
GREHSS c/o ANAS
15 rue de Bruxelles – 75009 Paris